

Image not found or type unknown



Contrat construction maison

Par **Axone**, le **03/07/2022 à 09:16**

Bonjour, je dois signer un contrat pour la construction de ma maison. Je souhaiterais le soumettre à un spécialiste pour être sûre qu'il est bien écrit.

Par **morobar**, le **03/07/2022 à 09:38**

Bonjour,
Pour commencer vérifiez qu'il s'agit d'un contrat CCMI.
Après les spécialistes ne travaillent pas gratuitement.
Vous pouvez alors consulter un maire d'oeuvre, un architecte et pourquoi pas un avocat.

Par **Axone**, le **03/07/2022 à 16:33**

Oui c'est un CCMI. Merci pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **03/07/2022 à 17:05**

Bonjour
Je vous invite à contacter la direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) dont vous trouverez facilement les coordonnées, via le net.

Par **Axone**, le **03/07/2022** à **17:21**

Merci beaucoup pour ce nouveau conseil.

Par **morobar**, le **04/07/2022** à **11:51**

Ceci dit le CCMI est particulièrement protecteur du client avec comme axe:rn rn* tout ce qui est écrit doit être réalisé selon la qualité et le prix indiqué (ferme et définitif)rn rn* tout ce qui n'est pas écrit peut faire l'objet d'un complément payant.rn rnAttention aux délais de réalisation.